



Déplacés

Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit armé a considérablement augmenté au cours des dix dernières années et s'élève aujourd'hui à quelque 26 millions. Dans de nombreuses situations, des risques graves et persistants menacent le bien-être de ces déplacés internes. Beaucoup sont déracinés depuis longtemps et n'ont guère d'espoir de trouver rapidement une solution à leur sort.

Selon un principe bien établi du droit international, c'est aux États qu'il appartient en premier lieu de garantir les

droits et le bien-être de leurs ressortissants, y compris de ceux qui sont déplacés à l'intérieur du territoire national. Cependant, le HCR a offert protection et assistance à des déplacés internes dans un grand nombre de pays et joue, en raison de sa longue expérience dans ce domaine, un rôle de premier plan dans les interventions nationales et internationales visant à répondre aux problèmes de déplacement forcé.

À l'heure actuelle, le Haut Commissariat est engagé dans quelque 28 opérations, dont 18 ont activé l'approche modulaire interorganisations. Au titre de cette approche, le HCR travaille en

partenariat avec des institutions des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, ainsi qu'avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales (ONG). Cette coopération est une composante essentielle des opérations du HCR.

Le HCR est conscient de la nécessité de disposer d'un personnel qualifié, capable de diriger avec efficacité des modules. Des formations ciblées, relatives aux opérations en faveur des déplacés internes, ont été organisées à l'intention de responsables d'opérations sur le terrain au deuxième semestre 2008. Des stages



Une famille de déplacés internes somaliens à Mogadiscio.

HCR / I. TAXTE / SCM • 2008

internes

similaires ont été assurés auprès du personnel chargé de la gestion de l'approvisionnement et des candidats au déploiement dans des équipes d'intervention d'urgence.

L'amélioration de la collaboration avec d'autres acteurs humanitaires a été une autre composante importante du travail du HCR en faveur des déplacés internes en 2008. Par exemple, le Haut Commissariat s'est joint au Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et au Centre de suivi des déplacements internes du Conseil norvégien pour les réfugiés pour célébrer

la commémoration du 10^e anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, qui a eu lieu à Oslo. Les consultations avec le BCAH se sont poursuivies tout au long de l'année 2008.

L'intégration des structures et des activités relatives à l'action auprès des déplacés internes est l'un des principaux défis organisationnels que le HCR doit relever. En juin 2008, le Haut Commissariat a soumis au Comité permanent un rapport circonstancié sur ses activités d'intégration. Ce document soulignait les réalisations et décrivait les programmes qu'il importe de poursuivre pour permettre au HCR de contribuer avec efficacité aux

interventions interorganisations en faveur des déplacés internes.

En 2008, l'Équipe consultative pour les déplacés internes et certains membres du Comité exécutif ont poursuivi leurs consultations sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, la coordination à l'échelle du système des activités des modules globaux, et la participation à des forums extérieurs, afin d'assurer, à travers le monde, des opérations plus cohérentes et plus prévisibles auprès des déplacés internes. L'Équipe consultative a aidé à former les équipes des Nations Unies déployées au Burundi et à Sri Lanka à l'approche modulaire. Elle a également

pris la tête d'une mission d'examen au Kenya, à la suite de la situation d'urgence provoquée par le déplacement de population à l'intérieur du pays au début de l'année 2008 et du déploiement de personnel dans le cadre de l'intervention

système, le HCR dirige le module global de la protection, partage la direction du module global de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM) avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et codirige le module

AU SEIN DE L'APPROCHE MODULAIRE, LE HCR DIRIGE LE MODULE GLOBAL DE LA PROTECTION, PARTAGE LA DIRECTION DU MODULE GLOBAL DE COORDINATION DES CAMPS ET DE GESTION DES CAMPS (CCCM) AVEC L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM) ET CODIRIGE LE MODULE GLOBAL DES ABRIS D'URGENCE AVEC LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE (FICR)

humanitaire. Le collaborateur du bureau du Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays détaché auprès du HCR a été maintenu à ce poste tout au long de l'année 2008.

Le HCR a continué à renforcer sa capacité à appuyer les opérations en faveur des déplacés internes au travers des modules globaux. Les modules globaux sont des groupes interorganisations, constitués au niveau des sièges, qui renforcent les capacités générales, fixent des normes communes et élaborent des politiques et des guides pour appuyer les opérations sur le terrain. Au sein de ce

global des abris d'urgence avec la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR).

Dans les pays victimes de catastrophes naturelles, la direction du module de protection est assurée, selon les cas et en consultation avec le Coordinateur résident ou humanitaire, par le HCR, le HCDH ou l'UNICEF. Parallèlement à ses activités de direction des modules mentionnés précédemment, le HCR a participé aux travaux des modules globaux de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de la nutrition, de l'éducation, du relèvement accéléré, de la logistique et des télécommunications d'urgence.

Jeunes déplacés internes colombiens et leur grand-mère devant la porte de leur maison.



Module de protection

Le HCR dirige le Groupe de travail du module de protection (PCWG), qui réunit plus de 30 partenaires spécialistes de l'aide humanitaire, de la défense des droits de l'homme et du développement, notamment d'autres organisations internationales et des ONG. Formé en septembre 2005, le Groupe de travail est le principal forum interorganisations, à l'échelon global, pour la coordination des activités de protection menées au titre de l'action humanitaire. Ses principales réalisations sont répertoriées ci-dessous.

○ *Déploiement d'agents et de spécialistes techniques pour appuyer les modules de protection locaux et leurs activités*

Le HCR a pris la tête des efforts visant à réorienter le Groupe de travail sur les priorités opérationnelles et les activités de terrain, ceci afin d'appuyer les modules de protection dans les opérations de pays. Une Cellule d'appui et des équipes spécialement chargées de la dotation en effectifs, du déploiement et de l'apprentissage ont été mises en place afin d'apporter une réponse prévisible aux organisations de terrain qui sollicitaient une aide pour activer et mettre en œuvre des modules de protection.

Des experts techniques, spécialistes de la problématique des personnes âgées ou handicapées, ainsi que de la gestion des données opérationnelles, ont été déployés afin de prêter main-forte aux modules de

protection en Géorgie, en Iraq, au Kenya, en Ouganda, en République centrafricaine et à Sri Lanka. Des modules de protection opérant en situation d'urgence, tout particulièrement en Afghanistan, en Haïti, au Kenya, en Ouganda et en République démocratique du Congo (RDC) ont également reçu des missions d'appui technique, visant à renforcer la coordination et les activités de protection.

Le HCR et un partenaire non gouvernemental, le Comité international de secours, collaborent dans le cadre du projet de protection SURGE. Ce projet est destiné à fournir rapidement des renforts temporaires aux opérations de terrain qui ont besoin d'effectifs supplémentaires pour remédier à des problèmes nouveaux. En 2008, il a permis de déployer 10 agents

de protection chevronnés dans des situations d'urgence complexes en RDC (3), au Kenya (2), en Somalie (2), au Libéria (1), en Bosnie-Herzégovine (1) et en Serbie (1). Le fichier Surge de personnel prêt au déploiement est composé de 270 personnes, représentant quelque 69 nationalités et comptant dans leurs rangs plus de 50 pour cent de femmes. Par ailleurs, le HCR continue de jouer un rôle actif au sein du Comité de pilotage du projet de capacité de protection ProCap, qui déploie des cadres spécialistes de la protection pour venir en aide aux opérations dans les pays. ProCap accorde une attention particulière aux opérations modulaires et forme des candidats au déploiement issus d'organisations partenaires.

○ *Renforcement des interventions techniques de protection sur le terrain*

À l'échelon global, les institutions coordonnatrices (UNICEF, ONU-Habitat, PNUD, HCDH, SLAM et FNUAP) ont réuni des partenaires clés dans les domaines de la protection de l'enfance, du logement, de la propriété immobilière et foncière, de la violence sexuelle et sexiste, de la lutte antimines, de l'État de droit et de la justice. Différents groupes de travail ont défini des mandats, mis en œuvre des plans de travail et considérablement progressé dans le renforcement des capacités relatives à leurs domaines de compétence. Il s'agit là d'un progrès remarquable : en 2007, il n'y avait pas de groupes de travail pour appuyer des interventions de protection spécialisées sur le terrain.

○ *Formation des membres et des coordonnateurs des modules sur le terrain*

En 2008, le HCR s'est associé au Conseil norvégien pour les réfugiés et au BCAH pour animer quatre ateliers sur la protection à l'intention de travailleurs humanitaires au Kenya, en RDC, en Somalie et dans les territoires palestiniens occupés, ainsi qu'un stage global de formation des formateurs pour le personnel du PAM, organisé en Thaïlande.

En décembre 2008, le Groupe de travail a également organisé, à titre expérimental, un Programme de coordination des activités de protection à Genève ; plus de vingt-cinq agents de terrain issus d'institutions chefs de file (UNICEF, HCDH et HCR) et d'institutions coordonnatrices (FNAP, ONU-Habitat et PNUD) y ont participé. Le HCR a représenté le PCWG lors de sessions régionales de formation des coordonnateurs résidents et coordonnateurs humanitaires organisées au Sénégal et en Afrique du Sud. Par l'intermédiaire de son groupe de travail sur la protection en cas de catastrophe, le PCWG a également assuré des formations à Madagascar, en Afrique du Sud, en Haïti et à Panama.

○ *Diffusion de manuels et de conseils*

Le HCR dirige l'élaboration d'instruments interorganisations pour améliorer la protection dans les opérations en faveur des déplacés internes. La diffusion de la version provisoire du Manuel pour la protection des déplacés internes et sa mise à l'essai sur le terrain figurent au nombre des tâches importantes de l'année 2008 ; le manuel doit être finalisé en 2009. Par ailleurs, le Guide interorganisations sur le profilage des déplacés internes a été traduit en français et distribué aux opérations sur le terrain au moyen du réseau de coordonnateurs résidents/coordonnateurs humanitaires. Dans le domaine de l'évaluation des besoins de protection, des compétences en matière de gestion des données opérationnelles ont été mises à la disposition de secteurs spécifiques, tandis que le BCAH a bénéficié d'une aide pour harmoniser les initiatives d'évaluation des besoins.

En 2008, le HCR a aidé le Centre de suivi des déplacements internes à affiner sa méthodologie relative aux déplacés

urbains. Cette méthodologie procure une image de la répartition et du nombre des déplacés internes vivant dans des zones urbaines et évalue leurs besoins en matière de protection et d'assistance. Elle peut être utilisée sur le terrain, par des praticiens qui ne sont pas démographes. Par ailleurs, le Haut Commissariat élaborer actuellement des principes directeurs interorganisations afin d'aider les opérations à mettre en place des dispositifs de suivi de la protection et de compte rendu.

On observe encore des lacunes importantes dans les documents d'orientation relatifs aux catastrophes

naturelles. Au titre de ses responsabilités modulaires, le HCR a entrepris en 2008 de réviser la version provisoire du manuel de terrain qui accompagne les *Directives opérationnelles du Comité permanent interorganisations sur les droits de l'homme et les catastrophes naturelles (La Protection des personnes touchées par des catastrophes naturelles)*; ce travail sera achevé en 2009. Des procédures opérationnelles standard, relatives à la création d'un module de protection lors d'une catastrophe naturelle, sont en cours de rédaction et seront lancées auprès des équipes humanitaires dans les pays en 2009.

Module des abris d'urgence

LE STOCKAGE D'ARTICLES NON ALIMENTAIRES ET DE MATÉRIAUX POUR ABRIS EN PRÉVISION DE CRISES TOUCHANT DES DÉPLACÉS INTERNES A ÉTÉ POURSUIVI EN 2008 AFIN DE RENFORCER LA CAPACITÉ GÉNÉRALE D'INTERVENTION EN SITUATION D'URGENCE DU HCR

Le HCR et la FICR dirigent ensemble le module des abris d'urgence. Le Haut Commissariat est responsable du module lors des déplacements provoqués par des conflits, alors que la FICR en assume la direction en cas de catastrophe naturelle. Les deux organisations ont travaillé en étroite collaboration, tant à l'échelon global qu'au niveau national. Cette collaboration s'est notamment illustrée lorsque le cyclone tropical Nargis a frappé le Myanmar, causant de graves dégâts aux infrastructures et déplaçant un grand nombre de gens. Dans le cadre de l'approche modulaire, le HCR a lancé les opérations pour les abris d'urgence dans le pays, passant le relais à la FICR une fois que le personnel de la Fédération était établi sur le terrain et en mesure d'assumer la direction d'activités modulaires.

Le plan d'action du Groupe de travail du module global des abris d'urgence continue d'être un instrument important pour déterminer les secteurs prioritaires où les services doivent être améliorés. Outre ses fonctions de codirection générale du module, le HCR assure directement l'exécution de certaines activités.

L'approche modulaire était officiellement activée dans 27 pays placés sous la responsabilité d'un coordonnateur humanitaire ; dans 14 de ces pays, des modules pour les abris d'urgence étaient opérationnels et chargés de parer à crises provoquées tantôt par des conflits, tantôt par des catastrophes naturelles. Le HCR dirige le module des abris d'urgence dans cinq pays - l'Afghanistan, la Géorgie, le Kenya, le Libéria et le Pakistan - et appuie les activités modulaires dans un certain nombre d'autres opérations.

Le stockage d'articles non alimentaires et de matériaux pour abris en prévision de crises touchant des déplacés internes a été poursuivi en 2008 afin de renforcer la capacité générale d'intervention en situation

d'urgence du HCR. Le Haut Commissariat et la FICR ont conjointement organisé trois stages – deux à Genève et un à Entebbe (Ouganda) – consacrés à la formation des formateurs, à la gestion des informations et à la coordination des modules pour les abris d'urgence. Au total, 69 participants issus du HCR, de la FICR, d'ONG et d'organismes gouvernementaux en ont bénéficié.

À la fin de l'année 2008, le module des abris d'urgence avait formé au total 274 personnes, parmi lesquelles figuraient des spécialistes techniques, des fonctionnaires gouvernementaux, des représentants d'autorités locales et des collaborateurs d'ONG, à la coordination des modules et à la gestion des informations. En outre, le HCR avait formé 192 personnes, issues de son personnel et de celui d'ONG partenaires, à la gestion de l'approvisionnement et des entrepôts à l'occasion de huit ateliers régionaux, au profit de 58 pays.

En collaboration avec des partenaires, le module global des abris d'urgence a produit et mis en œuvre huit instruments clés relatifs aux programmes. Il a également offert des conseils techniques pour faciliter l'élaboration de normes et de manuels sur l'approvisionnement en articles non alimentaires, en tentes de secours et en matériaux pour abris provisoires ; géré un stock d'articles en rapport avec les abris d'urgence, complété par les réserves d'autres organisations ; formé le personnel du HCR et d'organisations partenaires ; organisé des réunions au niveau global afin d'entrer en contact avec des parties prenantes à travers le monde.

À la fin de 2008, le projet environnemental du module était quasiment achevé. Un document politique traitant des aspects environnementaux des activités menées dans le secteur des abris et de la réduction de leur impact sur le milieu naturel devrait être publié en 2009.

Module de coordination des camps et de gestion des camps

Le module de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM) a veillé à ce que les opérations en faveur des déplacés internes disposent des capacités, des instruments, des normes et des conseils techniques nécessaires pour mener efficacement des interventions dans ce secteur. Le module a renforcé les capacités sur le terrain en assurant des formations, en déployant des experts

au près des équipes de pays et en dispensant des conseils techniques aux opérations sur le terrain. Celles-ci ont commencé à établir des budgets pour les besoins en matière de CCCM, au lieu de compter exclusivement sur l'appui du module global. En 2008, le module a également entrepris d'élaborer un instrument d'évaluation pour les camps de déplacés internes.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Le HCR et l'OIM ont assuré avec succès la codirection du module global de CCCM, y compris la gestion du « secrétariat virtuel ».
- Les concepts de CCCM ont été largement appliqués dans diverses opérations menées dans des camps de déplacés internes, notamment en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Kenya, au Népal, au Pakistan, en RDC, en Somalie, au Soudan et au Tchad.
- Plus de 250 agents de terrain issus de diverses organisations et participant à des opérations exécutées dans des camps de déplacés internes en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Kenya, au Pakistan, en RDC, en Somalie et au Tchad ont bénéficié de formations en anglais et en français sur les procédures et les techniques de CCCM.
- Grâce à deux stages de formation des formateurs assurés en anglais et en français, 50 personnes supplémentaires sont venues étoffer l'équipe des formateurs pour la gestion et la coordination des camps.
- La « boîte à outils » pour la gestion des camps a été publiée et plus d'un millier d'exemplaires du document ont été diffusés dans des opérations menées dans des camps de déplacés internes.
- Un appui a été dispensé au personnel de terrain moyennant le déploiement de spécialistes en Afrique du Sud, au Kenya, au Pakistan, en RDC et en Somalie.

Module du relèvement accéléré

En 2008, le module du relèvement accéléré s'est attaché à rechercher des solutions durables pour les populations déplacées. Le HCR n'a pas travaillé seul dans ce domaine, nouant des partenariats avec des gouvernements et d'autres acteurs. Ce travail d'équipe a accru le bien-être des populations déplacées, créé des conditions plus propices aux retours et inscrit la prise en charge des besoins des déplacés et des populations de retour parmi les priorités des États et de diverses organisations en matière de développement.

Le HCR a joué un rôle actif dans le Groupe de travail du module du relèvement accéléré (CWGER) et le Groupe de travail sur la transition. Tout en

prônant la prise en compte des besoins des déplacés et des populations de retour, le module a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques sur des questions de relèvement et de transition.

Pour le compte du CWGER, le HCR a entrepris un projet relatif au Système de gestion des informations sur la réintégration (SGIR) en juillet 2008. L'objectif était de mettre au point un système apte à fournir des données essentielles aux acteurs humanitaires et aux acteurs du développement planifiant des projets de relèvement accéléré. Un groupe d'appui interorganisations réunissant le PNUD, l'OIT, la FAO, UNOSAT, l'UNICEF et l'OIM a été créé afin de dispenser des conseils et d'assurer

le contrôle du projet.

Le HCR a examiné les systèmes de gestion des informations existant dans des pays en situation de sortie de conflit en vue de formuler des recommandations sur le jeu de données et le système de gestion du projet SGIR. Au sein du Groupe de travail, le Haut Commissariat a fréquemment participé à des réunions d'ordre politique traitant de sujets tels que la coordination CWGER-GNUD/CEAH, le financement global et l'appui sur le terrain. Le HCR a également contribué de manière conséquente aux processus d'élaboration des politiques et aux évaluations sur le terrain d'organisations comme l'OIT et la FAO, dans le domaine des moyens d'existence. ■